

**Renouvellement de fréquence pour le groupe M6 :  
les auteurs attendent des engagements en faveur de la création**

Les auteurs d'animation sont surpris par la faiblesse des engagements patrimoniaux prévus par le premier accord professionnel conclu par le groupe M6 avec une partie des organisations de producteurs audiovisuels.

Le statut incontestable de chaîne généraliste de M6 n'est pas compatible avec des obligations d'investissement minorées et un régime favorisant la rentabilité du groupe au détriment de la création patrimoniale.

L'ARCOM attribuera dans quelques jours la fréquence dévolue aujourd'hui à M6 pour une durée de 10 ans. L'octroi gratuit d'une fréquence hertzienne doit avoir pour contrepartie des engagements substantiels dans la création patrimoniale, en matière d'investissements comme de diffusion. Les auteurs espèrent que les deux futures conventions d'attribution de fréquence au groupe M6 seront conditionnées à de réels engagements à l'égard de la création patrimoniale, dans tous les répertoires.

L'octroi gratuit d'une fréquence hertzienne doit avoir pour contrepartie des engagements substantiels dans la création patrimoniale, en matière d'investissements comme de diffusion.

Il est nécessaire que les acteurs les plus importants de la TNT consolident et améliorent leurs engagements dans le financement de la création patrimoniale. C'est à cette condition que le paysage de télévision numérique terrestre proposera demain aux téléspectateurs des offres éditoriales diversifiées.

Auteurs groupés de  
l'animation française (AGrAF)



Guilde française des scénaristes  
**LA GUILDE**  
française des scénaristes